

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

CSEC extraordinaire du 12 novembre 2020

Cette réunion du CSEC s'est tenue en mode vidéo. Les représentants de la direction sont :

Patrick KRYSA (Directeur du développement social et président du CSEC), Olivier GUIGNER (DRH), Daniel SUEUR (DRH Exploitation), Christophe RASTIER (DRH services centraux et fonctions support), Aziz ARAM (Responsable des affaires juridiques), Aurore MOREL (Responsable rémunération et avantages sociaux).

1- Information et consultation du CSEC sur le projet :

- **D'avenant n° 2 à l'accord collectif relatif au régime de prévoyance complémentaire « remboursement de frais médicaux »**
- **D'avenant n° 3 à l'accord collectif relatif au régime de garanties collectives « incapacité, invalidité, décès pour le personnel cadre »**

La commission santé et prévoyance s'est réunie plusieurs fois avec la direction et l'assureur (AXA). AXA avait dénoncé de façon conservatoire les 2 contrats, en voulant imposer des augmentations importantes des tarifs suite au déséquilibre des comptes. Le rapporteur de la commission décrit la situation. Des avenants aux accords en place ont été négociés et obtenus, avec une augmentation moindre des tarifs compensée par certaines prestations revues à la baisse (prise en charge de chambre particulière de 3% à 1,5% PMSS par nuit, prothèses dentaires à 300% du BR au lieu de 350% et auditives à 1400 € au lieu de 1700 €). La situation est identique pour les 2 projets d'avenant. Lors de la consultation, le CSEC vote favorablement à l'unanimité pour les 2 avenants. Ceux-ci seront soumis, une fois finalisés, à la signature des organisations syndicales.

2- Poursuite de l'information du CSEC sur les impacts du re-confinement sur l'activité de la société et sur les mesures envisagées pour y faire face.

La direction transmet et commente un document.

FO dénonce l'envoi trop tardif de ce document, qui aurait dû être transmis à l'instance pour pouvoir être examiné durant la réunion préparatoire. Malheureusement, ce retard dans la remise de documents devient trop systématique, déplore **FO**.

Ce document présente la situation dans le réseau et pour les fonctions support sur la semaine 46 (actuelle).

Situation dans le réseau : globalement, 36% d'activité partielle. Voici le détail par région.

		SEMAINE 46 (du 09 au 14/11)		
RESEAU	REGION	HEURES THEORIQUES	HEURE ACTIVITE PARTIELLE	PART ACTIVITE PARTIELLE
DRXGP	PSU	6738	2341	35%
DRXGP	PNO	16983	6548	39%
DRXGP	PIC	8565	2903	34%
DRXGP	CTB	7830	2425	31%
DRXE	AFC	8319	3183	38%
DRXE	LOR	6037	3402	56%
DRXE	CAZ	13859	5463	39%
DRXE	NPC	12218	3543	29%
DRXE	LRO	11953	5446	46%
DRXE	RHA	10144	3201	32%
DRXO	AQE	9051	2981	33%
DRXO	NOR	9944	3405	34%
DRXO	BRE	9958	3344	34%
DRXO	CTO	9019	3094	34%
DRXO	PYR	11158	4154	37%
DRXO	CTS	8548	2145	25%
TOTAL		160323	57576	36%

Situation pour les fonctions support :

Les CR **FO** ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons. Ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

CSEC extraordinaire du 12 novembre 2020

Logistique :

Les entrepôts et les approvisionneurs travaillent normalement et sont essentiels pour l'entreprise.

Pour cette semaine et la suivante, tous les opérationnels sont nécessaires.

Les équipes administratives ont un taux d'activité partielle compris entre 20 et 50%.

SAV :

A date, maintien des activités SAV en magasin, à domicile ou à l'atelier.

Activité à domicile : Pas d'activité partielle.

Atelier : Taux d'activité partielle 40%.

Au niveau du plateau et services centralisés (pièces). Taux d'activité partielle 40%.

Siège :

Taux d'activité partielle 27%.

Des élus déplorent que certains magasins soient maintenant privés de vigiles. La direction répond que cette décision vient du fait qu'il y a moins d'entrée de cash dans les magasins... ce qui montre bien le peu de cas que fait la direction de la sécurité des salariés et des clients. La direction fera remonter ces remarques au Comex.

A compter de lundi prochain 16 novembre 2020 (semaine 47), l'organisation va se caler sur les nouvelles mesures gouvernementales. Les horaires de réception seront uniformisés : 10h-12h, 14h- 17h. Les horaires de back-office ne changent pas avec néanmoins une mise en activité partielle de 50 % des effectifs. Une permanence sera assurée sur le SAV. Tous les vendeurs et hôtes de caisse basculent en activité partielle. Les RA : 1 à 2 jours de travail / semaine. Attente de la conférence de presse du 1^{er} ministre ce soir pour en savoir plus sur le devenir des mesures gouvernementales, auxquelles il faudra s'adapter.

Quid de la partie variable de la rémunération des cadres ? Pas de réponse ce jour...

La direction répond à **FO** : tous les magasins de France seront fermés le dimanche. **FO** indique être intervenu sur plusieurs établissements pour faire respecter la décision de la DG lors du CSE C de la semaine dernière de ne pas demander aux vendeurs de venir travailler les samedis. Pour autant, certains DM refusent de suivre cet engagement. La DG indique avoir donné la consigne à tous les établissements dans ce sens.

Au Siège : l'activité sera ramenée à 50% la semaine prochaine.

Pour le CN de COMPIEGNE et ses annexes : l'activité restera à 100% pour l'ensemble des salariés. Là encore, cela pourra évoluer selon les futures mesures gouvernementales. L'élu **FO** du CN de COMPIEGNE demande si l'agression d'un technicien par une cliente le 6/11/20, qui lui a craché au visage, a bien été notifiée au DRH des fonctions support ? La réponse est oui. La direction confirme que Conforama va s'associer à la plainte au civil portée par ce salarié. **FO** demande qu'aucun technicien ne se présente à nouveau au domicile de cette cliente. La direction répond que le « *black-listage* » de cette cliente est en cours de réflexion. D'autres cas d'agressions de techniciens sont signalés. Pourquoi Conforama ne peut-elle pas porter plainte directement au pénal ? Le DRH des fonctions support répond qu'une procédure est applicable mais il ne sait pas la présenter. Il demandera que cette procédure soit présentée à la CSSCT du CSEE du CN de COMPIEGNE. Nos élus vérifieront que cette procédure correspond bien à ce qui se passe dans la réalité.

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

CSEC extraordinaire du 12 novembre 2020

Après un arrêt maladie, l'assistance sociale a été réactivée et reprend son travail le 16/11/2020 (4/2 journées par semaine, en télétravail). Suite à une question de **FO**, la direction confirme que le périmètre de celle-ci est bien Conforama France.

Les magasins étant fermés au front office, seule la prestation Covid des sociétés de ménage est maintenue.

2 magasins sont en foyer COVID (ALBI et MACON). La direction ne sait pas combien il y a de cas contacts dans ces magasins.

3- Poursuite de l'information en vue de la consultation du CSEC sur le recours à l'activité partielle

Ce point a été abordé précédemment.

La direction informe que dans certains enseignes (ex : Boulanger), les tickets de caisse peuvent être envoyés par mail si le client est d'accord. Conforama est en train de réfléchir à la mise en place de cette fonctionnalité (test à MEAUX les 16 et 17 novembre), conséquence d'un texte de loi destiné à protéger l'environnement. Le secrétaire du CSEC apostrophe le président de l'instance sur son obligation d'inclure ce point à l'ordre du jour en vue d'une information/consultation et lui rappelle son attachement aux règles législatives en vigueur. Le président lui répond qu'il n'y aura pas d'impact et propose de réfléchir à cette demande. **FO** affirme que si un secrétaire ne peut pas s'opposer à un point de l'OJ imposé par le président, la réciproque doit être vraie.

FO rappelle que les CSEE se réunissant la semaine prochaine, il est préférable que le prochain CSEC ne se déroule pas jeudi prochain. La direction va regarder.